VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES AL'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier **Danziger & Tessier** **Danziger & Tessier**

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

SUCCESSION DE FRANK RODER.

No 81,879—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 26 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 14 juin 1907 et signé le 20 juin 1907 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E et d'un ordre daté le 18 octobre 1907 de l'Hon. Geo. H. Théard, Division E, homologuant la procédure d'une assemblée de famille tenue pardevant C. C. Friedrichs, notaire, dans l'affaire ci-dessous intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Poydras et Magazine, Natchez et Tchoupitoulas, désignés comme lots 2, 4 et 5 sur un plan de voyer fait par Charles de Armas, député voyer général, daté le 27 avril 1858, et annexé à un acte passé en l'étude de Théodore Guyol, ancien notaire en cette ville, le 28 mai 1858. Le lot No 5 formant l'encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas et mesurant 31 pieds 2 pouces de face à la rue Poydras sur 63 pieds 2 pouces de profondeur et faisant à la rue Tchoupitoulas, et les lots Nos 4 et 5 sont composés et mesurant chacun 20 pieds 8 pouces de face à la rue Poydras sur 63 pieds 9 pouces de profondeur, le tout en mesure américaine. Les améliorations comprenant un grand magasin en briques à trois étages, désignées par les nos 401 403, 405 et 407 rue Poydras, coin Tchoupitoulas.

2° Deux certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans le même ilet que la propriété ci-dessus premièrement décrite, désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un devis de voyer, dressé par C. A. de Armas, député voyer général, le 27 avril 1858, annexé à un acte passé pardevant ledit notaire Guyol le 28 mai 1858 susmentionné et cité ci-dessus. Ledit lot No 1 mesurant 21 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur au fond sur 88 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté du lot No 2, et 89 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Natchez, et ledit lot No 2 est composé au lot No 1 et mesurant 23 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 88 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot No 1, et 88 pieds 5 pouces de profondeur sur le côté de la rue Poydras, avec 23 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur dans le fond, le tout en mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos 407 et 411 rue Tchoupitoulas et comprenant un grand magasin double en briques à trois étages.

3° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et désignée comme lot No 3 sur le plan ci-dessus mentionné. Ledit lot No 3 mesurant trente pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

4° Un autre certain lot de terre dans les mêmes district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, et désigné comme lot No 19 sur le plan ci-dessus. Ledit lot No 19 mesure trente pieds de face à la rue Jackson et à General Ogden, par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

5° Un autre certain lot de terre dans les mêmes district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, et désigné comme lot No 20 sur le plan ci-dessus mentionné. Ledit lot No 20 mesurant trente pieds de face à la rue Jackson ou General Ogden sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

6° Un autre certain lot de terre dans les mêmes district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, et désignée comme lot No 18 sur le plan ci-dessus décrit. Ledit lot No 18 mesurant trente pieds de face à la rue Jackson et General Ogden, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant les actes de vente pardevant Busskirk Rouen, notaire, aux frais des acquéreurs, et de sus assumer les taxes d'Etat pour 1907; un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.

F. Rivers Richardson, avocat pour le demandeur.

J. J. McLaughlin, avocat pour le défendeur.

27 oct—nov 3 10 17 24—déc 1 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE.

1713 et 1715 Ave Claiborne, entre les rues Annette et St-Antoine.

Succession de Veuve Jean M. Sombrun.

No 82,882—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 12 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, daté le 8 octobre 1907, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny (autrefois Prosper) Annette et St-Antoine, désigné par la lettre B sur un devis dressé par E. Pilié, voyer, daté le 5 décembre 1899 annexé à un acte passé pardevant J. F. Meunier, notaire, daté le 17 janvier 1900 et mesurant 42 pieds de face à la rue Claiborne; 175 pieds 4 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue St Antoine, 111 pieds sur la première profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Annette et le divisant du lot A, laquelle profondeur ledit lot se rétrécit 6 pieds 8 pouces et a une deuxième profondeur de 64 pieds 4 pouces 3 lignes à la ligne du fond, lequel mesurant 35 pieds 4 pouces de largeur. Les améliorations sont désignées par les Nos 1713 et 1715 avenue Claiborne, et comprennent un cottage double en bois, couvert en ardoises, retiré de la banquette, avec grillage en fer, et contenant 5 chambres de chaque côté, chambre de galerie, hangar, gaz partout et en bonne condition.

Vendu sujet au bail ci-dessus sur un côté de la propriété.

Conditions — Comptant; 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente passé devant Arthur B. Leopold notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. Howard McCaleb avocat.

12 oct—12 13 20 27—nov 3 10 17

Charbon Charbon Pittsburg, Charbon Alabama, Charbon Anthracite, Coke de Gaz et de Fonderie

W. G. COYLE & CO.,

837 rue Carondelet, coin Union

PHONES 812, 82, 16.

Cour Succursale—No 4716 rue Magasins coin Valence.

13 oct—1an

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Deux bons lots pour construire rue Rochelave entre les rues Commune et Gravier.

Philbert Gerard vs Agatha A. T. Fredericks et Faust et als.

No 83,160. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 26 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 21 octobre 1907 par l'Hon John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Gravier, Rocheblave et Dorgenois, désignés comme les lots 29 et 30 de l'Ilet 576, et mesurant chacun 30 pieds 11 pouces de face à la rue Rocheblave sur les profondeurs suivantes, savoir: 175 pieds 6 pouces sur la ligne divisant les lots 29 et 30 et 175 pieds 3 pouces 4 lignes sur la ligne de côté du lot No 30 le plus près de la rue Gravier.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance en 1 an, en un crédit de 1 ou 1 et 2 ans, devant être représenté par un billet ou des billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèques spéciales et bien de vente sur et privilège sur la propriété vendue, toutes les clauses usuelles de sécurité pour garantir le paiement dudit billet ou desdits billets. L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer les taxes de 1907, sous-ensuite du prix de l'adjudication; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte en les actes de vente pardevant J. M. Fercelle Jr, notaire aux frais de l'acquéreur.

26 oct—26 27—nov 3 10 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE.

1723 et 1715 Ave Claiborne, entre les rues Annette et St-Antoine.

Succession de Veuve Jean M. Sombrun.

No 82,882—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 12 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, daté le 8 octobre 1907, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny (autrefois Prosper) Annette et St-Antoine, désigné par la lettre B sur un devis dressé par E. Pilié, voyer, daté le 5 décembre 1899 annexé à un acte passé pardevant J. F. Meunier, notaire, daté le 17 janvier 1900 et mesurant 42 pieds de face à la rue Claiborne; 175 pieds 4 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue St Antoine, 111 pieds sur la première profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Annette et le divisant du lot A, laquelle profondeur ledit lot se rétrécit 6 pieds 8 pouces et a une deuxième profondeur de 64 pieds 4 pouces 3 lignes à la ligne du fond, lequel mesurant 35 pieds 4 pouces de largeur. Les améliorations sont désignées par les Nos 1713 et 1715 avenue Claiborne, et comprennent un cottage double en bois, couvert en ardoises, retiré de la banquette, avec grillage en fer, et contenant 5 chambres de chaque côté, chambre de galerie, hangar, gaz partout et en bonne condition.

Vendu sujet au bail ci-dessus sur un côté de la propriété.

Conditions — Comptant; 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente passé devant Arthur B. Leopold notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. Howard McCaleb avocat.

12 oct—12 13 20 27—nov 3 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. R. Metzler.

Dentistes Attention!

EN vertu d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Division D de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, daté et signé le 7 novembre 1907, in re No 83,813, Succession de C. Geos Lanaux, adresser à Geo. Lanaux, administrateur et par lui autoriser, je vendrai:

Vendredi, le 22 novembre 1907,

A 11 heures a. m.

Au No 312 de la rue Carondelet.

Un assortiment de choix d'appareils de dentistes se composant de: une chaise dentaire et accessoires, une machine à pied, un vacanteur, une trousse de voyage et instruments dentaires, etc., ainsi qu'un chien "pointer" de race et une monte Elgin avec chaîne. Le tout d'après inventaire.

Conditions—Comptant.

W. R. METZLER, Encanteur.

Geo. Lanaux, administrateur.

Chas F. Claiborne, avocat.

10 nov—10 17 19 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriété de Valeur du 7me District

Contigue à la "Water Purification Plant."

Cottage et 5 Lots de terre

Coin des rues Gen'l Ogden et Cohn et portant le No municipal 1901 rue Gen'l Ogden.

Lavinia Johnson vs. Gus. A. Mattle.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 83,660—Division D.

EN vertu d'un ordre de jugement par l'Hon W. B. Sommerville, juge de la Division D rendu et inscrit en Cour ouverte le 18 octobre 1907 et lu et signé le 24 octobre 1907 dans l'affaire ci-dessus intitulée le procédant de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne—MARDI, le 3 décembre 1907, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre situés dans la Nouvelle-Orléans en cette partie autrefois comme Carrollton, et désignés par les numéros 21 et 22 d'après un devis annexé à un acte de vente par B. N. Fermer à A. Robinson, passé pardevant Frederic Deibel, un notaire en cette ville, le 24 février 1871, dans l'ilet 102, borné par les rues Eagle et Mary Cohn, Huitième, maintenant Spruce, et Jackson, maintenant Général Ogden. Lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Jackson ou Général Ogden par cent vingt pieds de profondeurs entre lignes parallèles.

Le lot No 22 formant l'encoignure des rues Jackson, maintenant Général Ogden, et Cohn, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, connue par le numéro municipal 1901 rue Général Ogden.

2° Un autre certain lot de terre dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et désigné comme lot No 20 sur le plan ci-dessus mentionné. Ledit lot No 20 mesurant trente pieds de face à la rue Jackson ou Général Ogden sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

3° Un autre certain lot de terre dans les mêmes district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, et désigné comme lot No 19 sur le plan ci-dessus. Ledit lot No 19 mesure trente pieds de face à la rue Jackson et à Général Ogden, par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

4° Un autre certain lot de terre dans le même district et ilet comme la propriété ci-dessus décrite et désigné comme lot No 18 sur le plan ci-dessus décrit. Ledit lot No 18 mesurant trente pieds de face à la rue Jackson et General Ogden, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant les actes de vente pardevant Busskirk Rouen, notaire, aux frais des acquéreurs, et de sus assumer les taxes d'Etat pour 1907; un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.

F. Rivers Richardson, avocat pour le demandeur.

J. J. McLaughlin, avocat pour le défendeur.

27 oct—nov 3 10 17 24—déc 1 3

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, le 26 Novembre 1907.

In re. Dorothy Wagner, femme de Frederick Glaeser, vs Frederick Glaeser.

No 86,641. Cour Civile de District Div. B.

Bâtisse de Valeur à Trois Etages,

No 729 RUE CONTI,

Entre les rues Royale et Bourbon,

Que 200 pieds de la Maison de Cour de Deux Millions de Dollars, maintenant en construction.

Cette Propriété n'a pas d'égale pour objet de spéculation.

Devant être vendue à la Bourse des Propriétés Foncières de la N. O., No 311 rue Baronne, A MIDI.

PAR PETER GALLAGHER Encanteur—En vertu de et conformément à un jugement rendu le 21me jour d'octobre 1907 et signé le 25me jour d'octobre A. D. 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, ordonnant et décrétant une dissolution de la communauté, et en vertu d'un ordre daté et signé le 26me jour d'octobre A. D. 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division C de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ordonnant la vente à l'enchère publique de la propriété immobilière appartenant à la communauté et adressé à moi, je, Peter Gallagher, un Encanteur dûment licencié et assermenté, offrirai de vendre à l'enchère publique au plus haut enchérisseur, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, MARDI, le 26 novembre 1907, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, Bourbon, Royale et St Louis, désigné par le numéro six (6) sur un plan dressé par H. Howard, architecte, le 20me jour de septembre 1845 et déposé comme plan 136 dans le livre des plans de Theodore Grevel, un notaire en cette ville; ledit lot contenant, en mesure américaine, vingt sept (27) pieds sept (5/4) lignes de face à la rue Conti sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de soixante treize (73) pieds et neuf (9) pouces, ladite propriété est bornée sur un côté par le lot No Cinq (5) et sur l'autre côté par le lot No dix-sept (7) et dans le fond par une allée ou passage, ayant trois (3) pieds, huit (8) pouces et quatre (4) lignes de largeur, couvrant à la rue Bourbon et en commun audit lot, et contigu à la propriété; étant la même propriété qui était acquise par Frederick Glaeser, par acte pardevant Francis D. Charbonnet, notaire de cette ville, le 6 mai 1904. Titre enregistré en le livre des Transferts 296, folio 444.

Conditions—Comptant les taxes de ville et d'Etat de 1907 devant être assumées par l'acquéreur. L'acte de vente devant être passé pardevant Ernest P. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur, et un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat devant être fait au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

Bureau, 846 rue Commune.

Thompson B. Walker et Benjamin J. Wolf, avocats pour la demanderesse.

26 oct—26 27—nov 3 10 17 24 26.

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie propriété du Troisième District,

MERCREDI, le 27 novembre 1907, à midi, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Frank Simeon vs George Omer & Auguste Simeon jeune.

No 83,279—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans

En vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, daté le 22 octobre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je, au moment et à l'endroit ci-dessus mentionné vendrai comme suit, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1047, borné par les rues Miro, Galvez D'Abadie et Onzaga, désigné par le No 16, sur un devis annexé à un acte de vente pardevant Antoine Doriocourt notaire en cette ville le 19me jour de mai 1875, lequel dit lot mesure, en mesure américaine, d'après cela, 31 pieds 7 pouces de face à la rue Miro sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer en plus de son enchère les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles pour l'année 1907, aussi bien que pour l'acte de vente pardevant John F. A. Hebel, notaire, ne devant recevoir aucun revenu excepté après le passage dudit acte, et dépo-er 10 pour cent de son enchère au moment de l'adjudication avec

GEO. ST. PAUL, Encanteur.

137 rue Carondelet.

A. A. Calengne, A. J. Peters, avocats.

27 oct—27—nov 3 10 17 24 27

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Deux bons lots pour construire rue Rochelave entre les rues Commune et Gravier.

Philbert Gerard vs Agatha A. T. Fredericks et Faust et als.

No 83,160. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 26 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 21 octobre 1907 par l'Hon John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Gravier, Rocheblave et Dorgenois, désignés comme les lots 29 et 30 de l'Ilet 576, et mesurant chacun 30 pieds 11 pouces de face à la rue Rocheblave sur les profondeurs suivantes, savoir: 175 pieds 6 pouces sur la ligne divisant les lots 29 et 30 et 175 pieds 3 pouces 4 lignes sur la ligne de côté du lot No 30 le plus près de la rue Gravier.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 ou 1 et 2 ans, devant être représenté par un billet ou des billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèques spéciales et bien de vente sur et privilège sur la propriété vendue, toutes les clauses usuelles de sécurité pour garantir le paiement dudit billet ou desdits billets. L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer les taxes de 1907, sous-ensuite du prix de l'adjudication; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte en les actes de vente pardevant J. M. Fercelle Jr, notaire aux frais de l'acquéreur.

26 oct—26 27—nov 3 10 17 24 26

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mardi, le 10 décembre 1907

Succession de John McOne.

No 82,426—Cour Civile de District, Div. A.

Propriété de Valeur dans le Premier District.

La Résidence Double en Briques à Deux Etages,

No 1505-07 RUE ST-THOMAS (entre les rues Race et Orange).

—ET—

La Bâtisse Simple en Bois à Deux Etages,

No 710 RUE RACE (entre les rues St Thomas et Chippewa).

Devant être vendues à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, A MIDI.

PAR PETER GALLAGHER Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Hon. E. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 5 novembre 1907, et à moi adressé, l'offrirai de vendre à l'enchère publique, MARDI, le 10 décembre 1907, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro 1 sur un plan dressé par Louis Sargi, voyer, le 12 avril 1846, déposé en l'étude de E. Barnett, notaire, et d'après un autre plan dressé par Ferrason, architecte, daté le 5 janvier 1856, déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire pour référence, ledit lot est dans l'ilet borné par les rues St Thomas, Race, Orange et Chippewa et mesurant en mesure anglaise 31' 11" 5" de face à la rue St Thomas sur 95' de profondeur entre lignes parallèles.

2° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le même ilet comme ci-dessus décrit; ladite portion de terre étant la portion du fond du lot désigné comme lot 2 sur un plan dressé par Louis Sargi, voyer, le 12 avril 1846, déposée en l'étude de E. Barnett, notaire, en cette ville, et mesurant 35' 11" de face à la rue Race, commençant à un point 59' 1" de l'encoignure de la rue St Thomas, par 30' 11' 5" de profondeur plus ou moins, toutes en mesure américaine.

Conditions—Comptant; les acquéreurs devant payer au dessus et en plus du montant de leur enchère, toutes les taxes dues et exigibles sur ladite propriété pour l'année 1907 et devant déposer dix pour cent du montant de leur enchère au moment de l'adjudication, et recevoir les loyers de ladite propriété au-delà du passage des actes de vente. Les actes de vente devant être passés pardevant Chas A. Butler, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

Bureau 846 rue Commune.

Edwin Lanier, Charles A. Butler, avocats pour l'adm. demanderesse.

Nov—9 16 17-24—déc 8 10

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Jessie Darling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 78,579 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Geo. M. Weydig, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — A. G. Brice, A. W. Cooper, avocats.

13 nov—13 17 22

Succession de Leah (ou Frances) Blackburn.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 79,765—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présenté par Adolfo Dugué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—E. T. Florance, avocat.

13 nov—13 17 22

Succession de Mme Peter J. Kelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 84,200 — Division E — Attendu que Peter J. Kelly a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Peter J. Kelly décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — Jno. E. Fisher, avocat.

9 nov—9 13 18

Succession de Philip Felix Sherwig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 81,618—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Martin H. Sullivan et Albert G. Phelps, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat.

7 nov—7 11 16

Succession conjointe de Mary Driscoll, Ellen Driscoll et Daniel Driscoll.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 84,130—Division D—Attendu que Adolfo Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession conjointe de feus Mary Driscoll, Ellen Driscoll et Daniel Driscoll, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat.

7 nov—7 11 16

QUI EST ST-PAUL,

L'ENCANTEUR?

Demandez-le à l'Abeille.

19 mai—1 an

VENTES A L'ENCAN.

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ilet 2931. Troisième District.

Succession de Leonard Clement Pascal et Marie Anne Nimon Belsdore, sa femme.

No 82,622—Cour Civile de District, Div. D.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—Sous les provisions des actes 70 de 1906 et 153 de 1900, MERCREDI, le 13 novembre 1907, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour à moi adressé, daté et signé le 17 octobre 1907 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, j'offrirai à l'enchère publique, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

L'ilet 92 Faubourg Washington (maintenant 2931, Troisième District), borné par les rues Solon, Polopidas, Emilie et Convent; acquis le 23 fév. 1837, livre des transferts 22, fol. 421.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire un dépôt de 20 0/0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur, et passé pardevant Ernest T. Florance notaire, au bureau dudit notaire, 320 rue St Charles, Nouvelle Orléans.

27 oct—27—nov 3 10 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une chance pour spéculer en des lots du Troisième District.

Succession de Fred. A. Rasler, et de Johann E. Tanerten, sa femme.

No 83,100—Cour Civile de District, Division C.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—En vertu des dispositions des actes 70 de 1906 et 153 de 1900, MERCREDI, le 13 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 31 octobre 1907, par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Les lots trois, quatre et cinq, l'ilet vingt trois, [les lots 3, 4 et 5, ilet 23.] Faubourg Montreuil, borné par les rues Elmire, Désiré, Robertson et Claiborne, mesurant chacun trente quatre (34) pieds de face à la rue Désiré sur une profondeur de quatre vingt dix [90] pieds. Le lot No 5 formant l'encoignure des rues Désiré et Claiborne.

Acquis le 20 septembre 1834.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et de faire un dépot de 20 0/0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T. Florance, notaire, au Bureau dudit notaire, No 320 rue St Charles, Nouvelle Orléans.

27 oct—27—nov 3 10 13

VENTES & L'ENCAN

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE

DOUVES. DOUVES.

2 Chars de Douves de Barils Exportées,

VENDREDI, le 22 Novembre 1907, à 11 heures A. M., aux hangars de la L. R. & N. Co., rues Julie et Clara.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—Bureau No 825 rue Union—Par ordre de la L. R. & N. Co., pour le compte de qui cela concerne, sous l'Acte 124 de 1890, deux chars de douves à barils exportées, comme suit—

Char S P.—64417, expédié de Quitman, Lne, consigné à l'ordre de l'expéditeur "Wilmant Brave Co", notifier James Graham.

Char L R & N.—5280 expédié de Quitman, Lne, consigné à l'ordre de l'expéditeur, notifier James Graham.

Conditions—Comptant sur les lieux.

12 nov—12 17 21 22

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Propriétés du Sixième District

Convenable pour le Marchand, le Capitaliste, le Spéculateur, le Manufacturier, le "Home-seeker", le Jardinier.

Un demi-ilet avec bâtisses

Faisant face à l'avenue Peters, borné par les rues Octavia, Tchoupitoulas et Front, Devant être vendu en bloc.

L'ilet avec bâtisses

Borné par les rues Webster, Laurel, Annonciation et la ligne de Bloomingdale. Devant être offerte en lots.

Emplacement de commerce et Résidence

Sur trois terrains,

Avenue Peters, encoignure de la rue Tchoupitoulas, borné par les rues Léontine et Annonciation.

JEUDI, 12 DECEMBRE 1907, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Mme Augusta Munsch, tutrice naturelle, et al.

versus John Stortz et als.

No 82,863—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division A.

PAR CARRERE & KEENEY. Ernest A. Carrère, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 12 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 4 novembre 1907, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, procédera à vendre à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Premièrement—Une moitié d'un certain ilet de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies et dépendances y appartenant, située dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie autrefois nommé Kickerville, désigné par le No trois sur un plan dressé par B. Buisson et W. Thornton Thompson, voyer, le 23 mars 1849, et déposé en l'étude de J. S. Beard, ancien notaire en cette ville; ledit ilet est borné par l'avenue Peters, les rues Octavia, Tchoupitoulas et Front. Le moitié de duquel mesurant deux cent quatre vingt neuf pieds sept pouces cinq lignes de face à l'avenue Peters, sont trente neuf pieds cinq et demi pouces de face à chacune des rues Tchoupitoulas et Front; ladite propriété devant être vendue en bloc.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois, occupé comme une buvette et résidence, contenant de chaque côté 4 chambres, 2 citernes et etc., connu comme 5397-99 rue Tchoupitoulas, coin de l'avenue Peters.

Deuxièmement—Un certain ilet de terre compris entre les rues Webster, Laurel et Annonciation, et la ligne de Bloomingdale, le dit ilet ayant été arpenté et subdivisé en terrains, désigné par les lettres A à V, les deux inclusivement, sur un plan d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, sur ledit 18ème jour de septembre 1907, d'après le plan ou l'arpentage le lot U mesure trente quatre pieds six pouces de face à la rue Webster, la même largeur sur la ligne du fond, cent trente trois pieds quatre pouces et deux lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Laurel, par cent trente trois pieds cinq pouces et sept lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Annonciation, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, le lot V et contigu audit lot U, et mesurant trente quatre pieds six pouces de face à la rue Webster la même largeur sur la ligne du fond, par cent trente trois pieds cinq pouces et sept lignes sur la ligne la plus près dudit lot U, et cent trente trois pieds sept pouces et quatre lignes, sur la ligne la plus près de la rue Annonciation; les lots A, B et C inclusivement, mesurant chacun trente trois pieds cinq pouces de face à la rue Annonciation, la même largeur sur la ligne du fond, par cent vingt huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot A formant le coin des rues Webster et Annonciation, le lot D est contigu au dit lot C et mesurant trente trois pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Annonciation, trente trois pieds quatre pouces et quatre lignes de largeur dans le fond, cent vingt trois pieds de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Webster, et une profondeur de cent vingt six pieds sur la ligne la plus près de la ligne de